



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Bureau des statistiques
des études et de
l'évaluation

N°4-2004

POINT STAT

Lente féminisation de la haute fonction publique en 2002

Nombreuses parmi les cadres supérieurs de la Fonction publique de l'État, les femmes n'occupent que 13% des emplois de direction avec une différence marquée entre administration centrale et services déconcentrés.

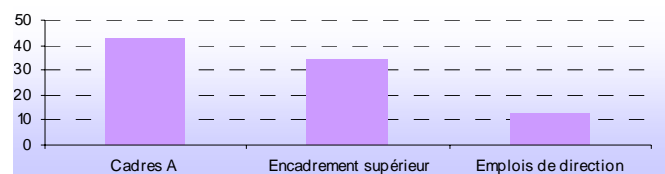
Dans les services centraux, elles représentent 21% des emplois de direction et la progression est régulière. La proportion des femmes dans les nominations est assez proche de celle du vivier des personnes susceptibles d'être nommées. Ainsi une dynamique de rattrapage devrait-elle permettre une représentation équilibrée.

En revanche, dans les services déconcentrés, les femmes n'occupent que 10% des postes de direction. Leur part dans les nominations est nettement inférieure à leur présence dans les viviers, ce qui ne permet pas de compenser l'écart.

La présence des femmes dans les emplois de direction est variable d'un ministère à l'autre, mais, hormis à la Justice, leur représentation dans les emplois déconcentrés est toujours inférieure de moitié à celle des emplois centraux.

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes parmi les cadres de la fonction publique de l'État ; 58% à la fin 2002 alors qu'elles ne représentaient que 44% de ce niveau en 1980. Si l'on exclut les enseignants parmi lesquels les femmes ont toujours été très présentes, la proportion de femmes parmi les cadres A passe de 28% en 1980 à 43% en 2002. Dans les corps d'encadrement supérieur de la fonction publique de l'État (dits A+) recrutés à la sortie de l'École nationale d'administration, des écoles d'application de l'École polytechnique, de l'École nationale de la magistrature ou par promotion interne, la proportion de femmes n'est plus que de 34% (graphique 1). Cependant la féminisation de ces emplois à responsabilité a doublé en 20 ans, puisqu'on comptait dans ces corps seulement 16% de femmes en 1980. Les magistrates

Graphique 1 : Les femmes dans l'encadrement en 2002 (hors enseignants)



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

représentaient le tiers du corps en 1980, plus de la moitié maintenant, et un quart des administrateurs et ingénieurs des grands corps sont maintenant des femmes (9% en 1980).

Toutefois, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes à ce niveau de responsabilité, celui de A+, n'est atteinte que dans les ministères traditionnellement féminisés comme l'Emploi et la Solidarité, la Culture ou la Justice. On est encore loin du compte dans les ministères techniques comme les Finances où les femmes représentent 22% des administrateurs ou ingénieurs, l'Équipement (16%) ou l'Intérieur (13%) même si, dans ces ministères aussi, la progression est indéniable.

La représentation plus importante des femmes dans cet encadrement supérieur devrait faciliter leur accès aux emplois dirigeants, puisque c'est principalement à ce niveau que sont recrutés les 3 800 titulaires des emplois de direction. Pourtant, à ces postes de décision, la progression est très lente. Les femmes occupent au 31 décembre 2002 13% de ces emplois supérieurs; elles étaient 12% en 2000 et 2001, mais la situation est contrastée entre administration centrale et services déconcentrés.

Une femme pour cinq dirigeants d'administrations centrales

En 2002, 219 femmes occupent un des 1 023 emplois de direction centrale, soit 21%. Leur part a augmenté régulièrement de 1% par an depuis 2000, où elles représentaient 19% de ces emplois (tableau 1).

Parmi ces 1 023 emplois, ceux de directeurs d'administration centrale, de dirigeants de juridictions nationales et de chefs de service d'inspection générale sont peu nombreux et la place des femmes ne varie quasiment pas. En revanche, pour les emplois, beaucoup plus nombreux, de sous-directeurs, de directeurs adjoints et de chefs de service, un processus de féminisation est à l'œuvre. La part des femmes, passée de 19% en 2000 à 23% en 2002, augmente de 2% par an, plus vite que dans l'ensemble des emplois.

Emplois centraux : des nominations à la hauteur de la présence des femmes dans les viviers

Cette progression s'explique par un mouvement de nominations plus favorable envers les femmes. En effet, contrairement aux années passées, les nominations de femmes ont été faites dans des proportions voisines de celles de leur représentation dans le vivier des personnes remplissant les conditions pour être nommées (tableau 2).

En 2002, parmi les 215 personnes nommées à un poste de chef de service, de directeur adjoint ou de sous-directeur d'administration centrale, on compte 57 femmes, soit 27% des nominations effectuées à un niveau équivalent à leur représentation dans le vivier (28%). On peut donc considérer qu'un mouvement est amorcé vers une égale prise en compte des femmes dans les emplois supérieurs relativement aux viviers.

Tableau 1 : Part des femmes dans les emplois de direction depuis 2000

Emplois de direction d'administration et de juridictions	31-12-2000			31-12-2001			31-12-2002		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois de direction centrale									
Directeurs d'administration centrale et assimilés (1)	37	182	20	32	184	17	35	188	19
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs (2)	140	725	19	166	774	21	179	785	23
<i>Encadrement central des ministères</i>	<i>177</i>	<i>907</i>	<i>20</i>	<i>198</i>	<i>958</i>	<i>21</i>	<i>214</i>	<i>973</i>	<i>22</i>
Dirigeants des juridictions nationales (3)	3	35	9	2	33	6	3	33	9
Chefs de services d'inspection générale	2	17	12	2	17	12	2	17	12
<i>Encadrement de corps de contrôle</i>	<i>5</i>	<i>52</i>	<i>10</i>	<i>4</i>	<i>50</i>	<i>8</i>	<i>5</i>	<i>50</i>	<i>10</i>
Total des emplois centraux	182	959	19	202	1 008	20	219	1 023	21
Emplois de direction déconcentrée									
Chefs de services déconcentrés (4)	168	1 838	9	168	1 857	9	179	1 844	10
Préfets	7	116	6	9	117	8	6	109	6
Recteurs	7	30	23	7	31	23	8	31	26
Trésoriers payeurs généraux	6	113	5	7	110	6	7	107	7
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	14	167	8	18	179	10	17	174	10
<i>Encadrement déconcentré</i>	<i>202</i>	<i>2 264</i>	<i>9</i>	<i>209</i>	<i>2 294</i>	<i>9</i>	<i>217</i>	<i>2 265</i>	<i>10</i>
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales (5)	56	438	13	52	421	12	64	420	15
Présidents de TA et CAA (6)	3	38	8	2	39	5	2	39	5
Présidents de chambres régionales des comptes	3	26	12	3	25	12	3	26	12
<i>Dirigeants de juridictions territoriales</i>	<i>62</i>	<i>502</i>	<i>12</i>	<i>57</i>	<i>485</i>	<i>12</i>	<i>69</i>	<i>485</i>	<i>14</i>
Total des emplois déconcentrés	264	2 766	10	266	2 779	10	286	2 750	10
Emplois centraux et déconcentrés	446	3 725	12	468	3 787	12	505	3 773	13

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Directeurs, Secrétaire Général du Gouvernement, Délégués interministériels.
- (2) Autres emplois de direction d'administrations centrales.
- (3) Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour des comptes.
- (4) Hors préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux, ambassadeurs.
- (5) Responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel.
- (6) Présidents de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel.

La situation est analogue, mais de manière moins nette, pour les emplois de directeurs d'administration centrale nommés par décision du Gouvernement. En 2002, 13 femmes ont été nommées sur un emploi de directeur d'administration centrale ou un emploi équivalent. Ces nominations de femmes représentent 19% des nominations lorsque leur part dans le vivier s'élève à 22%.

Peu d'amélioration pour les chefs de services déconcentrés des ministères

Contrairement à la situation dans les emplois de direction en administration centrale, la part des femmes parmi l'ensemble des emplois supérieurs déconcentrés augmente très lentement : en 2002, elles occupent 286 des 2 750 emplois des services déconcentrés, soit 10,4% contre 9,6 en 2001 et 9,5% en 2000. Malgré cette légère évolution, le niveau reste faible.

Dans l'emploi le plus important en nombre, celui de chef de service déconcentré des ministères, la part des femmes progresse un peu. Elles représentent 10% des 1 844 chefs de services départementaux, régionaux ou d'autres divisions territoriales des ministères contre 9% en 2001. Pourtant, les voies d'accès aux directions de services déconcentrés sont larges et ne se limitent pas aux seuls cadres A+. Les inspecteurs des impôts ou du trésor, par exemple, peuvent accéder à ces emplois depuis le décret

n° 2001-529 du 18 juin 2001 dans certaines conditions d'ancienneté. Cependant, alors que les femmes représentent 36% du potentiel promouvable, 24% du vivier, on ne trouve finalement que 11% de nominations de femmes aux emplois de chefs de services déconcentrés en 2002. Les nominations ne sont pas à la hauteur de leur représentation dans les viviers (voir encadré n°3).

La mobilité géographique, critère important pour la promotion, est encore souvent un obstacle pour la carrière des femmes. Cette mobilité est difficile à concilier avec la localisation de l'emploi du conjoint et la vie familiale.

Peu de femmes dans les autres emplois de direction déconcentrée

On compte 64 femmes parmi les 420 dirigeants de juridictions judiciaires territoriales, responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel, soit 15% de ces emplois (tableau 1). En 2001, elles n'en représentaient que 12%. On est loin de la parité puisque les femmes représentent 51% du potentiel, 39% du vivier mais seulement 17% des nominations intervenues en 2002.

La part des femmes est moindre parmi les présidents de juridictions administratives (5%) et de chambres régionales des comptes (12%). Ces magistratures, attribuées à

Tableau 2 : Viviers et potentiels entre emplois centraux et emplois déconcentrés en 2001

Emplois de direction d'administration et de juridictions	Potentiel au 31-12-2001			Vivier au 31-12-2001			Nominations en 2002		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois de direction centrale									
Directeurs d'administration centrale et assimilés (1)	22 818	61 719	37	432	1 971	22	13	67	19
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeur (2)	22 578	60 592	37	3 548	12 634	28	57	215	27
<i>Encadrement central des ministères</i>	<i>22 818</i>	<i>61 719</i>	<i>37</i>	<i>4 024</i>	<i>14 001</i>	<i>29</i>	<i>70</i>	<i>282</i>	<i>25</i>
Dirigeants des juridictions nationales (3)	3 721	7 793	48	156	856	18	2	9	22
Chefs de services d'inspection générale	180	767	23	123	584	21	0	3	0
<i>Encadrement de corps de contrôle</i>	<i>3 901</i>	<i>8 560</i>	<i>46</i>	<i>279</i>	<i>1 440</i>	<i>19</i>	<i>2</i>	<i>12</i>	<i>17</i>
Total des emplois centraux	22 818	61 719	37	4 024	14 001	29	72	294	24
Emplois de direction déconcentrée									
Chefs de services déconcentrés (4)	19 706	55 201	36	3 903	16 338	24	42	370	11
Préfets	84	651	13	36	380	9	2	55	4
Recteurs	2 428	14 357	17	2 428	14 357	17	3	11	27
Trésoriers payeurs généraux	3 926	9 418	42	819	3 155	26	0	5	0
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	147	962	15	17	228	7	5	53	9
<i>Encadrement déconcentré</i>	<i>26 271</i>	<i>78 746</i>	<i>33</i>	<i>8 008</i>	<i>35 592</i>	<i>22</i>	<i>52</i>	<i>494</i>	<i>11</i>
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales (5)	3 600	7 118	51	1 285	3 274	39	18	105	17
Présidents de TA et CAA (6)	361	1 243	29	35	192	18	0	3	0
Présidents de chambres régionales des comptes	115	689	17	54	352	15	0	1	0
<i>Dirigeants de juridictions territoriales</i>	<i>4 076</i>	<i>9 050</i>	<i>45</i>	<i>1 374</i>	<i>3 818</i>	<i>36</i>	<i>18</i>	<i>109</i>	<i>17</i>
Total des emplois déconcentrés	26 271	78 746	33	8 008	35 592	22	70	603	12
Total des emplois centraux et déconcentrés	26 312	79 042	33	8 041	35 869	22	142	897	16

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Directeurs, Secrétaire Général du Gouvernement, Délégués interministériels.
- (2) Autres emplois de direction d'administrations centrales.
- (3) Cour de cassation, Conseil d'Etat, Cour des comptes.
- (4) Hors préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux, ambassadeurs.
- (5) Responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel.
- (6) Présidents de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel.

d'anciens élèves de l'Ena, ou sur concours spécifique, sont moins féminisées que la magistrature judiciaire avec 29% de femmes pour la juridiction administrative et 17% pour la juridiction financière. Les viviers d'emplois dirigeants comprennent respectivement 18% et 15% de femmes. Sur les trois années de 2000 à 2002, une seule femme a été nommée dans chacune de ces présidences, aucune en 2002.

Pour les autres emplois territoriaux prestigieux comme ceux de trésoriers payeurs généraux, de préfets ou d'ambassadeurs, la situation n'est pas favorable aux femmes. En 2002, elles ne représentent que 7% des trésoriers-payeurs généraux et on ne compte aucune nomination de femmes parmi les cinq prononcées en 2002.

Le mouvement préfectoral de 2002 a porté sur 55 préfets, deux femmes ont été nommées. Le nombre de préfètes a diminué en passant de neuf à six. Les pouvoirs publics auront des difficultés pour en recruter à règles inchangées car le vivier (sous-préfets sur certains emplois) ne comprend que 9% de femmes et elles ne sont que 13% dans les corps de sous-préfets et d'administrateurs civils du ministère de l'intérieur qui conduisent à ce vivier.

La situation n'est pas meilleure pour les ambassadeurs. En effet, on compte 17 femmes ambassadrices soit 10%, mais le vivier (le corps des ministres plénipotentiaires) ne compte que 7% de femmes. Le potentiel (ministres plénipotentiaires et conseillers des affaires étrangères) en comprend 15%.

Il sera donc difficile de trouver des femmes remplissant les conditions pour être nommées en qualité de préfètes ou d'ambassadrices, sauf à élargir les conditions statutaires d'accès à d'autres corps d'encadrement supérieur.

Les recteurs font exception à la règle. On y compte 26% de femmes alors qu'elles ne représentent que 17% des professeurs d'université parmi lesquels les recteurs sont recrutés.

Encadré 1

Les emplois à la décision du Gouvernement

Directeurs d'administration centrale, ambassadeurs, préfets et recteurs sont nommés directement par le Gouvernement qui peut recruter pour ces emplois en dehors du vivier réglementaire.

Pour les ambassadeurs ou les préfets, seul des nominations hors du vivier réglementaire permettraient la féminisation de ces corps puisque les femmes sont peu présentes dans les corps ouvrant accès à ces emplois.

Le Gouvernement a nommé des femmes recteurs dans le vivier des professeurs d'université en proportion supérieure à leur représentation dans le vivier. Pour les directeurs d'administration centrale, le vivier seul permettrait par contre des nominations plus nombreuses.

Femmes dans les emplois à la décision du Gouvernement en 2002

Emplois à la décision du Gouvernement	Potentiel 2001	Vivier 2001	Nominations en 2002	Emplois en 2002
Directeurs d'administration centrale	37%	22%	19%	19%
Ambassadeurs	15%	7%	9%	10%
Préfets	13%	9%	4%	6%
Recteurs	17%	17%	27%	26%
Total	33%	17%	12%	13%

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

Tableau 3 : Les femmes aux emplois de direction des ministères (1) depuis 2000 (en pourcentage)

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés (2)			Total général		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Affaires étrangères	20	17	14	16	12	9	19	15	12
Affaires sociales travail	32	34	38	18	17	18	22	22	24
Agriculture	16	25	26	7	8	9	10	14	15
Culture	31	34	46	11	11	10	15	15	17
Défense	12	17	24	5	5	6	10	14	19
Economie et industrie	19	19	23	4	5	6	8	9	10
Education et recherche	26	31	33	7	8	8	12	15	15
Équipement, transports	18	20	17	9	9	9	12	13	13
Intérieur-DGA et DTOM	13	8	11	0	0	0	11	7	10
Intérieur-Police	1	2	2	3	3	5	3	3	4
Justice	28	25	28	14	14	17	16	15	18
Premier Ministre	30	29	30	0	0	0	30	29	30
Tous ministères	20	21	22	9	9	10	13	13	14

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets en métropole, recteurs, ambassadeurs et T.P.G.

Tableau 4 : Les nominations par ministère en 2002 (1) (en pourcentage)

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés (2)			Total général		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Affaires étrangères	7	44	16	4	32	13	11	76	14
Affaires sociales travail	8	25	32	8	35	23	16	60	27
Agriculture	4	16	25	3	26	12	7	42	17
Culture	5	12	42	3	13	23	8	25	32
Défense	7	24	29	0	0	0	7	24	29
Economie et industrie	12	53	23	8	98	8	20	151	13
Education et recherche	6	22	27	1	28	4	7	50	14
Équipement, transports	6	30	20	4	49	8	10	79	13
Intérieur-DGA et DTOM	4	20	20	0	6	0	4	26	15
Intérieur-Police	1	11	9	4	62	6	5	73	7
Justice	6	13	46	7	21	33	13	34	38
Premier Ministre	4	12	33	0	0	0	4	12	33
Tous ministères	70	282	25	42	370	11	112	652	17

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

(1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.

(2) Non compris les préfets en métropole, recteurs, ambassadeurs et T.P.G.

Opposition administration centrale/services déconcentrés dans l'ensemble des ministères.

Les femmes représentent 14% des emplois d'encadrement des ministères, mais leur place est très variable selon les administrations. Premier ministre, Affaires sociales et travail, Défense, Justice, Culture sont à un niveau supérieur ou égal à 17%, tandis que Police, Intérieur-DGA et Économie sont à un niveau inférieur ou égal à 10% (tableau 3).

Dans tous ces ministères, même parmi ceux dont l'encadrement est le plus féminisé, on retrouve l'opposition entre emplois d'encadrement central et emplois d'encadrement déconcentré.

Au ministère des Affaires sociales et du travail, on compte 38% de femmes dans les emplois de direction centraux, mais moins de la moitié, 18%, dans les emplois déconcentrés. Au ministère de la Culture, les taux correspondants sont de 46% et 10%, à l'Éducation 33% et 8%. Le ministère de la Justice présente une opposition moins tranchée : 28% en administration centrale, 17% en services déconcentrés.

Les nominations en administration centrale comprennent une part suffisante de femmes (25%) pour maintenir ou, améliorer leur position dans les emplois (tableau 4). À l'exception de la Police et des Affaires étrangères, cette part est au moins égale à 20%.

A contrario, dans la majorité des services déconcentrés des ministères, ce n'est pas le cas. La part des femmes dans les nominations est faible : 11% en moyenne. Pour certaines administrations, le niveau est très bas : 4% à l'Éducation, 6% dans la Police, 8% à l'Économie et à l'Équipement. Le ministère de la Justice fait exception avec 33% de femmes dans les nominations. Le ministère de la Culture et le ministère des Affaires sociales et du travail sont également à un niveau très supérieur à la moyenne avec 23% de femmes dans les nominations.

Encadré 2

Le Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques.

Le Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques a été créé par arrêté du ministre chargé de la Fonction publique du 10 novembre 2000. Présidé par M. Anicet LE PORS, il a comme rapporteure générale Mme Françoise MILEWSKI. Il a, dès l'origine, attaché une grande importance aux données statistiques sexuées dans les catégories utilisées par le présent Point Stat (emplois supérieurs, viviers, potentiels, promouvables). Chargé d'analyser les obstacles à l'accès des femmes aux emplois supérieurs, il a formulé de nombreuses propositions sur le thème qui fait le titre de son second rapport «Promouvoir la logique paritaire», édité en septembre 2003.

Encadré 3

Le potentiel : les corps qui conduisent aux emplois de direction

Les corps conditionnant l'accès aux emplois de direction sont pour la majorité les corps de catégorie A dont l'indice terminal est supérieur à l'indice brut 1015, dits A+. Ce sont les corps formés par la voie de l'Ena, les corps techniques issus de l'école polytechnique et des écoles normales supérieures, les magistrats. Depuis le décret de juin 2001, les corps conduisant aux emplois de direction de services déconcentrés, comme inspecteurs des impôts, du trésor ou du travail, font aussi partie des potentiels d'accès.

Le vivier : le potentiel assorti des conditions d'ancienneté

Pour être nommé, il convient de faire partie du vivier, c'est-à-dire présenter les conditions d'ancienneté requise dans les corps faisant partie du potentiel ou d'être déjà sur un emploi particulier.

Ainsi, les sous-directeurs, directeurs adjoints et chefs de service d'administration centrale, sont-ils recrutés parmi le vivier constitué des A+ ayant l'ancienneté requise, mais aussi dans celui des agents des corps de carrière déconcentrés parvenus à l'emploi de directeur de service déconcentré.

Les chefs de services déconcentrés sont le plus souvent recrutés parmi des corps à vocation territoriale, tels que les inspecteurs des impôts ayant une certaine ancienneté qui deviennent chefs des services fiscaux. Depuis 2001, le recrutement des chefs de services déconcentrés est étendu aux personnels qui peuvent devenir sous-directeurs et à ceux d'autres directions déconcentrées.

Les emplois de direction d'administration centrale sont à la décision du Gouvernement. Aucune condition ne limite ce dernier. Le Gouvernement a donc la possibilité de nommer des femmes de manière discrétionnaire. En pratique, les directeurs sont choisis parmi les grands corps de l'État, les inspections générales, les sous-directeurs, directeurs adjoints et chefs de service.

Globalement, au 31/12/2001, pour l'ensemble de ces emplois, on compte 33% de femmes dans le potentiel constitué par tous ces corps. Les femmes représentent 22% de l'ensemble de ces viviers, et 12% des emplois. L'écart entre le potentiel, le vivier et les emplois, montre que la proportion de femmes en poste est inférieure à celle des femmes en position pour accéder à ces postes.

Roger MARTINEZ

Pour en savoir plus

«La fonction publique : faits et chiffres 2003», La Documentation française, septembre 2004.

Site INTERNET : www.fonction-publique.gouv.fr



Directeur de la publication **Jacky RICHARD**
Rédacteur en chef **Françoise DUSSERT**
Réalisation **Eric TROESTLER**
ISSN **2-11-094384-X**

Bureau des statistiques,
des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone
75700 Paris SP 07
Secrétariat : 01.42.75.79.36
Télécopie : 01.42.75.52.24